

## Minutes de Jean-Baptiste Ducos, notaire à Montfort (année 1813)

Archives départementales des Landes, 3 E 37-15

01/06/1813

Contrat de mariage entre Jacques Camiade, de Clermont et Marie Bustarret, veuve de Paul Labeyrie, de Gamarde, fille de Pierre Bustarret, notaire et de Marie Clavier.

14/06/1813

Vente consentie par Pierre Bustarret, notaire, de Gamarde, en faveur de Dominique Despessailles, horloger, de Gamarde.

Biens : 16 ares 88 centiares de taillis châtaigneraie appelé du Cheval Blanc, à Gamarde.

10/08/1813

Testament de Pierre Lestage, propriétaire, de Saint-Geours, maison du Sequé.

En secondes nocces, il a épousé Jeanne Bordelanne. De ce mariage, sont nés plusieurs enfants dont quatre ont survécu : Jean, Dominique, Jean et Jeanne. Dominique et Jeanne ont reçu une constitution de leur père, lors de leurs mariages.

En premières nocces, le testateur avait épousé Jeanne Bats, décédée depuis longtemps. De cette union, est née une fille, Jeanne Lestage, mariée avec Pierre Gachibat, de Mugron, décédée depuis peu et laissant trois enfants, Marie, Jeanne et Jean Gachibat. Le testateur lègue 200 francs à chacun de ses petits-enfants.

Il lègue à son épouse, Jeanne Bordelanne, la jouissance, sa vie durant, de tous ses biens. Leur fils aîné, Jean Lestage est marié à Catherine Dubecq et cohabite avec son père. Le testateur lègue à son fils aîné, par préciput, hors part, la quarte part de tous ses biens.

Le testateur procède ensuite au partage de ses biens. A Jean Lestage, son fils aîné, il lègue la maison d'habitation du Sequé, décharges et dépendances, tous les meubles, effets, denrées qu'ils renferment, jardin, *airiaux*, terres en vignes, labourables, prés, bois, landes, *échalassières* le plus rapprochés de la maison principale. Le bien qui se trouvera le plus éloigné de la maison principale sera partagé entre les autres descendants du testateur.